#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**



### AB SCIENCE PRÉSENTE SES RÉSULTATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021 ET LES EVENEMENTS CLEFS DE LA PERIODE

#### Développement clinique

- Autorisation de l'autorité de santé canadienne pour soumettre une demande de mise sur le marché conditionnelle du masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique sous le statut NOC/c
- Publication de nouvelles données à long terme montrant que le masitinib prolongeait la survie de 25 mois dans la sclérose latérale amyotrophique chez les patients traités à un stade non sévère de la maladie
- Poursuite du programme de développement dans le traitement du Covid-19 et avis sans réserve du comité indépendant de poursuivre l'étude AB20001 pour les patients hospitalisés en besoin d'oxygène modéré
- O Initiation d'une étude confirmatoire de Phase 3 avec le masitinib dans le traitement des formes progressives de la sclérose en plaques
- o Résultats positifs d'une étude de phase 3 du masitinib dans le cancer de la prostate
- O Validation par les autorités de santé d'un nouveau plan de gestion des risques pour le masitinib
- o Initiation d'une étude de phase 2 avec le masitinib chez les patients atteints du syndrome d'activation des mastocytes sévère (MCAS)
- o Initiation d'une nouvelle molécule propriétaire (AB8939) en clinique avec l'autorisation d'une étude de phase 1/2 dans la leucémie myéloïde aiguë

#### Situation financière et autres informations corporate

- O Déficit opérationnel de 13,8 millions d'euros, soit une réduction des dépenses de 6,4% par rapport à 2020
- O Trésorerie de 8,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, à laquelle s'ajoute le financement de 7,5 millions d'euros conclu en février 2022 et 7,1 millions d'euros au titre du crédit impôt recherche pour les années 2020 et 2021
- Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE) d'un montant de 6M€
- Prêt de 15 millions d'euros consenti en 2020 par la BEI non tiré sur la période et continuant à courir en 2022
- Accord avec des actionnaires historiques et mise en œuvre d'une stratégie commune de valorisation du masitinib incluant un financement pour 12 à potentiellement 36 mois et la recherche d'un accord de licence
- Décision de la commission des sanctions de l'AMF de considérer qu'il n'y avait aucune information privilégiée lors des augmentations de capital et de la cession d'actions de son dirigeant en date de mars 2017
- Décision d'AB Science de faire appel de la décision de la Commission des sanctions de l'AMF pour avoir différé une information privilégiée en date d'avril 2017
- Nomination de nouveaux admistrateurs au sein du conseil d'administration

**AB Science SA** (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui ses résultats financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021 et présente un point sur ses activités.

### ÉVENEMENTS CLES RELATIFS AU DEVELOPPEMENT CLINIQUE AU COURS DE L'ANNEE 2021 ET DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2021

# Autorisation de l'autorité de santé canadienne pour soumettre une demande de mise sur le marché conditionnelle du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA), sous le statut NOC/c (Notice of Compliance with Conditions)

AB Science a annoncé avoir reçu l'autorisation de l'autorité de santé canadienne (Health Canada) pour soumettre une demande de mise sur le marché conditionnelle du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA), sous le statut NOC/c (Notice of Compliance with Conditions).

S'il est accordé, un statut NOC/c permet la commercialisation d'un médicament avec des conditions. Ces conditions seront discutées avec Health Canada au cours de la procédure.

Une évaluation intitulée *Advance Consideration*, effectuée par un *Adjudicating Committee* de Health Canada, est nécessaire avant d'obtenir l'autorisation de soumettre un dossier sous le statut NOC/c.

Cette évaluation a été effectuée sur la base d'un dossier de pré-soumission envoyé par AB Science comprenant les données d'efficacité de l'étude AB10015, les données de survie à long terme (suivi moyen de 75 mois depuis le diagnostic) de l'étude AB10015, et les données de tolérance.

On estime que 3 000 canadiens vivent actuellement avec la SLA. Chaque année, environ 1 000 canadiens meurent de la SLA. Environ 1 000 nouveaux cas de SLA sont diagnostiqués au Canada chaque année.

## <u>Publication de nouvelles données à long terme montrant que le masitinib prolongeait la survie de 25 mois dans la sclérose latérale amyotrophique chez les patients traités à un stade non sévère de la maladie</u>

L'analyse de survie a concerné tous les patients initialement recrutés dans l'étude AB10015 pendant une durée moyenne de 75 mois à partir de la date du diagnostic. Chez les patients atteints de SLA dont la sévérité de la maladie était légère ou modérée au moment de l'inclusion, il a été observé que le traitement avec le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour en association au riluzole prolongeait la survie de 25 mois par rapport aux patients traités par le riluzole seul, avec une réduction du risque de décès de 44%. Les personnes atteintes de SLA légère ou modérée correspondent étroitement à la population de patients recrutés dans l'étude confirmatoire de phase 3, AB19001.

Ces nouvelles données de survie ont été publiées dans la revue examinée par des pairs *Therapeutic Advances in Neurological Disorders*.

# Poursuite du programme de développement dans le traitement du Covid-19 et avis sans réserve du comité indépendant de poursuivre l'étude AB20001 pour les patients hospitalisés en besoin d'oxygène modéré

AB Science a initié la poursuite d'un programme de développement dans le traitement du Covid-19, avec d'une part un volet non clinique, avec la signature d'un accord de licence exclusif avec l'Université de Chicago pour mener des recherches sur la prévention et le traitement des humains infectés par des nidovirus, coronavirus et picornavirus, et d'autre part l'initiation d'une seconde étude de phase 2 dans le traitement du Covid-19.

L'étude clinique de phase 2 (AB21002) évalue l'efficacité antivirale du masitinib à 3 doses différentes, administrées en association aux thérapies optimales actuelles, par rapport au placebo associé aux thérapies optimales actuelles. L'étude doit recruter 78 patients (âgés de 18 ans ou plus et sans limite d'âge). L'objectif d'efficacité principal sera de démontrer que le masitinib peut réduire la charge virale du SARS-CoV-2 (le virus responsable du COVID-19) plus rapidement qu'un groupe contrôle placebo, qui recevra les thérapies optimales actuelles. La population de l'étude AB21002 cible donc les patients ambulatoires (non hospitalisés) présentant une maladie légère ou les patients hospitalisés ne nécessitant

pas de ventilation non invasive (score de 4 et 5 sur l'échelle de progression clinique de l'OMS pour le COVID-19).

Une seconde étude (AB20001) de phase 2 randomisée (1:1), ouverte, est en cours, visant à évaluer la tolérance et l'efficacité du masitinib associé à l'isoquercétine chez les patients hospitalisés atteints de COVID-19 modéré (niveau de 4 de l'échelle ordinale à 7 points de l'OMS) ou sévère (niveau 5). L'étude doit recruter 200 patients (âgés de plus de 18 ans et sans limite supérieure d'âge). Le comité indépendant a recommandé sans réserve de poursuivre l'étude chez les patients hospitalisés en besoin d'oxygène modéré. Conformément à cet avis, AB Science a pris la décision de poursuivre l'étude uniquement chez les patients modérés. L'étude est donc à présent planifiée pour inclure 200 patients au niveau 4 de l'échelle ordinale.

### <u>Initiation d'une étude confirmatoire de Phase 3 avec le masitinib dans le traitement des formes progressives de la sclérose en plaques</u>

AB Science a annoncé avoir reçu l'autorisation de l'ANSM pour initier une étude de Phase 3 (AB20009) évaluant le masitinib chez les patients atteints de sclérose en plaques progressive primaire (PPMS) ou de sclérose en plaques secondairement progressive non-active (nSPMS).

L'étude doit recruter 800 patients provenant de nombreux centres et présentant un score EDSS (Expanded Disability Status Scale) compris entre 3,0 et 6,0 et une absence de lésions cérébrales T1 rehaussées après injection de gadolinium, mesuré par IRM (imagerie par résonance magnétique).

L'objectif principal de l'étude sera d'évaluer l'effet du masitinib sur le délai avant progression confirmée du handicap, la progression étant définie comme une aggravation d'un point lorsque le score EDSS à l'inclusion est inférieur ou égal à 5,5, ou d'un demi-point lorsque le score EDSS à l'inclusion est strictement supérieur à 5,5, entre la randomisation et la semaine 96.

Cette étude confirmatoire fait suite à une première étude positive de phase 2B/3 (AB07002) dans la sclérose en plaques progressive primaire (PPMS) et la sclérose en plaques secondairement progressive non-active (nSPMS). Les résultats de cette étude ont été présentés à la 8ème réunion conjointe de l'Americas Committee for Treatment and Research in Multiple Sclerosis (ACTRIMS) et de l'European Committee for Treatment and Research in Multiple Sclerosis (ECTRIMS). Cette étude a atteint son objectif principal, démontrant une réduction statistiquement significative de la progression du handicap mesurée par le score EDSS avec le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour (p=0.0256).

#### Résultats positifs d'une étude de phase 3 du masitinib dans le cancer de la prostate

L'étude de phase 3 (AB12003) du masitinib dans le cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC) éligible à la chimiothérapie a atteint son critère d'évaluation principal prédéfini. Les résultats de l'étude ont été présentés lors du congrès annuel 2021 de l'American Urological Association (AUA) qui s'est tenu du 10 au 13 septembre 2021.

#### Validation par les autorités de santé d'un nouveau plan de gestion des risques pour le masitinib

En juillet 2021, AB Science a annoncé avoir repris les inclusions de patients dans ses études cliniques en cours. Cette reprise faisait suite à la décision par AB Science en juin 2021 d'arrêt volontaire temporaire des inclusions des études cliniques en cours, suite à la détection d'un potentiel risque de cardiopathie ischémique avec le masitinib. AB Science a mis en place un plan de gestion des risques afin de renforcer la sécurité des patients dans les essais du masitinib, permettant la reprise des inclusions.

### <u>Initiation d'une étude de phase 2 avec le masitinib chez les patients atteints du syndrome d'activation des mastocytes sévère (MCAS)</u>

AB Science a annoncé que son étude clinique de phase 2 avec le masitinib chez les patients atteints du syndrome d'activation des mastocytes sévère (MCAS) a été approuvée la FDA américaine.

L'étude recrutera 60 patients dans de nombreux centres. L'objectif du traitement dans le MCAS sévère est de réduire les symptômes (prurit, rougeur, dépression) et d'améliorer la qualité de vie altérée des patients.

Le MCAS est une maladie causée par une activation anormale des mastocytes, qui peut entraîner des symptômes liés à la libération de médiateurs mastocytaires d'une gravité allant de légère à menaçant le pronostic vital.

Dans la mesure où le masitinib a été conçu pour être un puissant inhibiteur de l'activation des mastocytes (grâce à son action contre les tyrosines kinases de type sauvage c-Kit, Lyn et Fyn), il est particulièrement bien adapté au traitement du MCAS sévère, contrairement aux autres inhibiteurs de la tyrosine kinase c-kit qui ciblent généralement des mutations spécifiques de c-Kit associées à la mastocytose systémique.

L'étude a également été approuvée par l'ANSM en janvier 2022.

### <u>Initiation d'une étude de phase 1/2 avec la molécule AB8939 dans le traitement de la leucémie myéloïde aiguë</u>

AB Science a annoncé que son étude clinique avec la molécule AB8939 chez les patients adultes atteints de leucémie myéloïde aiguë (LMA) en rechute/réfractaire a été approuvée par l'autorité de santé canadienne.

AB8939 est un déstabilisateur de microtubules synthétique de nouvelle génération, capable de contrecarrer la multirésistance aux médicaments et susceptible d'être largement utilisé comme puissant médicament anticancéreux.

Le potentiel thérapeutique d'AB8939 a été démontré par des résultats précliniques. Les données *in vivo* sur un modèle de souris ont montré que AB8939, administré seul ou en association avec l'Ara-C, augmentait la survie par rapport à l'Ara-C en monothérapie.

AB8939 a été entièrement découvert par les laboratoires d'AB Science, qui conserve la pleine propriété des droits intellectuels, et reflète la priorité d'AB Science de développer des médicaments innovants visant à améliorer la vie des patients.

#### **ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'ANNEE 2021**

Le résultat opérationnel au 31 décembre 2021 correspond à une perte de 13 808 K€, contre une perte de 14 749 K€ au 31 décembre 2020, soit une baisse du déficit opérationnel de 941 K€ (6,4%).

- Les produits d'exploitation, exclusivement constitués du chiffre d'affaires lié à l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire sont stables par rapport au 31 décembre 2020 et se sont élevés à 1 607 K€.
- Les charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2021 à 15 415 K€ contre 16 332 K€ au 31 décembre 2020, soit une baisse de 5,6%.
- Les charges de commercialisation s'élèvent à 493 K€ au 31 décembre 2021 contre 781K€ au 31 décembre 2020, soit une baisse de 36,9%.
- Les charges administratives ont augmenté de 35,48%, passant de 2 641 K€ au 31 décembre 2020 à 3 578 K€ au 31 décembre 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la comptabilisation d'une provision relative à une sanction de l'autorité des marchés financiers d'un million d'euros.
- Les frais de recherche et développement ont baissé de 12,5% par rapport au 31 décembre 2020 (12 841 K€ au 31 décembre 2020 contre 11 233 K€ au 31 décembre 2021). Cette variation s'explique par la fin d'un certain nombre d'études où le masitinib est développé, ce qui a entrainé une baisse des couts cliniques (partenaires cliniques, hôpitaux, laboratoires,...).

Le résultat financier au 31 décembre 2021 est une perte de 618 K€ contre une perte de 289 K€ un an plus tôt. La perte de 618 K€ est principalement liée à la comptabilisation de l'actualisation des avances conditionnées (représentant une perte de 1 262 k€) et à la variation de juste valeur des passifs financiers (gain de 703 K€). Ces effets engendrent des résultats non récurrents et sans effet sur la trésorerie.

La perte nette s'élève au 31 décembre 2021 à 14 463 K€ contre 15 045 K€ au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant résume les comptes consolidés annuels pour l'année 2021 établis conformément aux normes IFRS, et l'information comparative avec l'année 2020 :

| En milliers d'euros, sauf données par action                  | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires net                                        | 1 607      | 1 583      |
| Coût des ventes                                               | (111)      | (69)       |
| Charges de commercialisation                                  | (493)      | (781)      |
| Charges administratives                                       | (3 578)    | (2 641)    |
| Charges de recherche et développement                         | (11 233)   | (12 841)   |
| Résultat opérationnel                                         | (13 808)   | (14 749)   |
| Produits financiers                                           | 887        | 698        |
| Charges financières                                           | (1 506)    | (986)      |
| Résultat financier                                            | (618)      | (289)      |
| Résultat net                                                  | (14 463)   | (15 045)   |
| Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt | 274        | (332)      |
| Résultat global de la période                                 | (14 189)   | (15 378)   |
| Résultat net par action - en euros                            | (0,30)     | (0,34)     |
| Résultat net dilué par action - en euros                      | (0,30)     | (0,34)     |

| En milliers d'euros                     | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------------------|------------|------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 8 721      | 20 660     |
| Total de l'actif                        | 21 271     | 29 688     |
| Capitaux propres                        | (23 198)   | (19 549)   |
| Passifs non courants                    | 26 986     | 26 650     |
| Dettes fournisseurs                     | 11 368     | 13 286     |
| Passifs courants                        | 17 482     | 22 587     |

### AUTRES INFORMATIONS CORPORATE POUR L'ANNEE 2021 ET DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2021

#### Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE)

AB Science a obtenu en mars et avril 2021 l'accord de Société Générale, Bpifrance et Banque Populaire pour un financement d'un montant total de 6 millions d'euros sous la forme d'un prêt garanti par l'État (PGE), dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Chaque banque a accordé un prêt de 2 millions d'euros. Ce prêt est garanti à hauteur de 90% par l'Etat français, avec une maturité initiale de 12 mois, et une option d'extension pouvant aller jusqu'à cinq ans, exerçable par AB Science.

# Accord avec des actionnaires historiques et mise en œuvre d'une stratégie commune de valorisation du masitinib incluant un financement pour 12 à potentiellement 36 mois et la recherche d'un accord de licence

AB Science a annoncé la signature d'un accord avec des actionnaires historiques en vue de mettre en œuvre une stratégie commune de valorisation du masitinib. Dans le cadre de cet accord, ces actionnaires historiques, représentant aujourd'hui 8,7% du capital social de l'entreprise, s'engagent à agir de concert avec les actionnaires fondateurs d'AB Science en vue :

- d'étudier les stratégies d'optimisation de la valorisation du masitinib, notamment dans le cadre d'une potentielle alliance stratégique avec une ou plusieurs entreprise(s) pharmaceutique(s) portant sur le développement clinique et la commercialisation du masitinib dans une ou plusieurs indications majeures, et/ou dans une ou plusieurs régions majeures; et
- d'étudier l'opportunité d'un listing d'AB Science sur un marché étranger, et notamment le NASDAQ (via un programme de American Depository Receipts, ADR).

Le concert sera mis en place sous condition suspensive de l'obtention d'une décision définitive de dérogation de l'Autorité des marchés financiers, purgée de tout recours, confirmant qu'il n'y a pas lieu à offre publique.

Cet accord s'accompagne de la signature d'une option ferme de financement pour un montant de 25 millions d'euros sur les 12 prochains mois, à l'initiative d'AB Science. Ces financements devront s'inscrire dans le cadre des résolutions « placement privé » ou « augmentation de capital réservées à catégories de personnes » en place. Grâce à cet accord, la visibilité financière d'AB Science est étendue au-delà de 24 mois. Cet engagement de financement pourra être augmenté de 50 millions d'euros supplémentaires, à raison de 25 millions d'euros par an à compter de la première date anniversaire, sous réserve d'une clause d'absence d'événement significativement défavorable.

Cet accord s'accompagne enfin d'un engagement de conservation de certains actionnaires minoritaires portant sur 1,8 millions d'actions, pour une durée de trois années (ou jusqu'à la mise en œuvre de la stratégie de valorisation si elle intervient avant l'expiration de cette durée de trois années).

#### Financement de 8,5 millions de dollars US par émission d'obligations convertibles en actions

AB Science a conclu, avec un investisseur historique, un accord portant sur un financement de 8,5 millions de dollars US par émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (OCABSA).

L'émission porte sur 50.000 OCABSA, représentant un emprunt obligataire de 8,5 millions de dollars US. Elle vient renforcer la position de trésorerie d'AB Science pour le développement de son programme de recherches cliniques.

Les 50.000 actions convertibles en actions seront émises à une valeur nominale unitaire de 170,0 dollars US (« VN »), ce qui représente un montant total d'emprunt obligataire de 8,5 millions de dollars US.

# Décision de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers à la suite de l'enquête relative à l'information financière et au marché du titre AB Science ouverte en septembre 2017

Le 24 mars 2022, la Commission des sanctions de l'AMF a jugé qu'il n'existait pas d'information privilégiée au moment des deux augmentations de capital réalisées par AB Science les 24 et 27 mars 2017 ni au moment de la cession d'un bloc de titres réalisée par Alain Moussy le 31 mars 2017. La Commission des sanctions de l'AMF a donc totalement mis hors de cause Alain Moussy, poursuivi pour manquement d'initié, et estimé qu'AB Science n'avait pas manqué à ses obligations de communication lors de ces augmentations de capital de mars 2017.

La Commission des sanctions de l'AMF a néanmoins considéré qu'AB Science aurait dû communiquer dès le 7 avril 2017 la forte probabilité d'un avis négatif des autorités de santé européennes sur le dossier d'autorisation de mise sur le marché du masitinib pour le traitement de la mastocytose et condamné AB Science à verser la somme d'un million d'euros.

En application de ses procédures internes, AB Science avait pourtant mis en place un différé d'information privilégiée à compter de cette date du 7 avril 2017, considérant que le décalage de la communication était dans l'intérêt de l'entreprise et en ligne avec la pratique de l'industrie de ne pas communiquer avant le vote final du CHMP, ou alors de retirer le dossier d'enregistrement, ce qu'AB Science n'avait aucune intention de faire.

Compte-tenu de cet écart d'appréciation portant sur un point technique relatif à l'un des critères du différé de communication d'information privilégiée et compte tenu du montant de la sanction prononcée, AB Science a décidé de former un recours devant la Cour d'appel de Paris. Conformément à l'article R. 621-44 du Code monétaire et financier, ce recours sera formé dans un délai maximum de deux mois à compter de la notification de la décision de la Commission des sanctions de l'AMF, soit avant le 31 mai 2022.

#### Evolutions au sein du conseil d'administration

AB Science a annoncé la recomposition de son conseil d'administration avec la cooptation de quatre nouveaux administrateurs indépendants, Cécile de Guillebon, en remplacement de Nathalie Riez, Catherine Johnston-Roussillon, en remplacement d'Emmanuel Mourey, Guillemette Latscha, en remplacement de Béatrice Bihr, et Renaud Sassi, en remplacement de Jean-Pierre Kinet.

#### Pactes d'actionnaires dont l'échéance est en 2021

Certains pactes arrivent à échéance en 2021. L'ensemble de ces pactes est détaillé au chapitre 8.5 du rapport financier annuel au 31 décembre 2021.

#### **Autres évènements**

Autres opérations sur les valeurs mobilières

Au cours de l'année 2021, 138 000 stocks options et 1 921 845 bons de souscription d'actions ont été attribués.

- Autres informations
  - ✓ Pandémie de Covid 19

En 2021, la pandémie COVID-19 a eu un impact très limité sur le programme de développement clinique d'AB Science, dans la mesure où cette crise est survenue à un moment où la plupart des études cliniques d'AB Science étaient terminées et où les études confirmatoires n'avaient pas encore démarré.

L'intégrité des données des études n'est pas affectée par la pandémie. Aucune interruption de traitement ni aucun décès dû au COVID-19 n'a été constaté.

Au niveau des salariés, l'activité de l'ensemble des salariés a été maintenue en 2021.

✓ Considérations résultant de la guerre Russie-Ukraine

La Russie a lancé en février 2022 l'invasion de l'Ukraine, qui, en parallèle des préoccupations humanitaires, peut également avoir un impact sur l'écosystème de la recherche dans la santé sous la forme de retards dans la réalisation des essais cliniques. A la date de publication de ce rapport, aucun retard ou impact significatif n'a été constaté sur les études suivies en Russie et en Ukraine.

✓ Eligibilité au PEA-PME

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

#### À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares, ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

#### **Déclarations prospectives – AB Science**

Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre

à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

**AB Science** 

Communication financière investors@ab-science.com

**Relations Médias France** 

NewCap Arthur Rouillé arouillé@newcap.fr +33 (0)1 44 71 00 15

**Relations Médias Etats-Unis** 

RooneyPartners

Kate Barrette

kbarrette@rooneypartners.com

+1 212 223 0561